

Le jeudi 30 avril 2009 à 20h30, le Conseil Communautaire légalement
convoqué, s'est réuni au Siège Social, sous la Présidence de M.
Robert CADALBERT

DATE DE CONVOCATION

24 avril 2009

DATE D'AFFICHAGE

24 avril 2009

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES

Etaient présents :

M. Alain LAPORTE, M. Gérard FAVIER, M. Henri WEISDORF, Mme
Dominique LOCHON, M. Yves MACHEBOEUF, M. Robert CADALBERT,
M. François DELIGNE, M. Bernard TABARIE, M. Yannick OUVARD, Mme
Danièle VIALA, M. Pierre SELLINCOURT, M. Jean-Yves BLEE, Mme
Evelyne CUZZUBBO, M. Alain HAJJAJ, M. Jacques LOLLIOZ, M. René
BISCH, M. Bertrand HOUILLON, M. Bruno BOUSSARD, M. Jean-Pierre
PLUYAUD, M. Michel LAUGIER, Mme Armelle AUBRIET, Mme Marie-
Noëlle THAREAU, Mme Christine VILAIN, Mme Sylvie MERILLON, Mme
Irene MOULIN, M. Alexis BIETTE, M. Ryadh BOUDJEMAHDI, Mme
Alexandra ROSETTI, M. Lionel VILLERS, M. Daniel CAMY

formant la majorité des membres en exercice.

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 42

Absents :

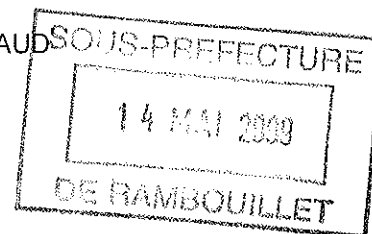
Mme Hanane KERZAZI

NOMBRE DE PRESENTS : 30

Secrétaire de séance : Monsieur PLUYAUD

Pouvoirs :

NOMBRE DE VOTANTS : 41



M. Jean-Pierre LEFEVRE à M. Alain LAPORTE
M. Jean-Michel FOURGOUS à M. Gérard FAVIER
M. Bernard DESBANS à M. Henri WEISDORF
Mme Danielle HAMARD à M. Bernard TABARIE
Mme Françoise KEULEN à M. Jacques LOLLIOZ
M. Jean-Luc GRATTEPANACHE à M. Jean-Pierre PLUYAUD
Mme Christine GARNIER-MOIGNEAU à Mme Marie-Noëlle THAREAU
M. Jean-Yves GENDRON à M. Pierre SELLINCOURT
M. Guy MALANDAIN à Mme Christine VILAIN
M. Luc DAUVERGNE à Mme Irene MOULIN
M. Eric-Charles GOMIS à M. Jean-Yves BLEE

**OBJET : 1 - (2009-132) - Elancourt – Révision générale du POS – Bilan de la concertation et arrêt du
projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU)**

OBJET : 1 - (2009-132) - Elancourt – Révision générale du POS – Bilan de la concertation et arrêt du projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2003 portant transformation du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines en Communauté d'Agglomération,

VU le Bureau du 09 04 2009

VU le code de l'urbanisme et plus particulièrement son article L.123-9, L300-2 et R123-18 ;

VU le jugement du Tribunal Administratif de Versailles en date du 22 mars 2005 qui a eu pour effet, en portant annulation de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) d'Elancourt approuvée par délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2001, de remettre en vigueur le POS immédiatement antérieur à ladite révision ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Elancourt, en date du 4 mai 1995, portant approbation de la révision du POS d'Elancourt ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Elancourt en date du 18 septembre 1996 portant approbation de la modification dudit P.O.S. ;

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Elancourt en date du 25 juin 1999 portant approbation de la modification dudit P.O.S. ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date 30 juin 2005 portant prescription de la révision générale dudit P.O.S. et fixant les objectifs et les modalités d'une concertation relative à ladite révision globale ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date 15 décembre 2005 portant approbation de la révision simplifiée dudit P.O.S. ;

VU la délibération du Conseil d'agglomération en date 14 décembre 2007 portant approbation de la modification dudit P.O.S. ;

VU la délibération du Conseil municipal d'Elancourt en date du 16 février 2007 relative au débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de son futur Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;

VU la délibération du conseil d'agglomération en date du 24 mai 2007 prenant acte du débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du futur PLU de la commune d'Elancourt ;

VU la délibération du Conseil municipal d'Elancourt en date du 27 avril 2009 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt du projet de PLU ;

CONSIDERANT, conformément à la délibération du Conseil d'agglomération en date 30 juin 2005 précitée,

- que la délibération du Conseil d'agglomération en date 30 juin 2005 portant prescription de la révision générale dudit P.O.S. et fixant les objectifs et les modalités d'une concertation relative à ladite révision générale, a fait l'objet d'une information dans 2 journaux, « Le Parisien » et « Toutes les Nouvelles » le 1^{er} mars 2006, et d'une mention dans le bulletin municipal de la commune d'Elancourt,
- que ladite délibération a fait l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération et en Mairie d'Elancourt pendant toute la durée de la concertation,
- que l'exposition et le dossier prévus et l'urne destinée à recueillir les avis et suggestions du public ont été mis en place à partir du 1^{er} mars 2006 et que les contenus de cette exposition et de ce dossier ont été alimentés au fur et à mesure et en fonction de l'avancement du diagnostic et des études,
- que 2 articles ont été publiés dans la presse communale et intercommunale,
- que 2 réunions publiques ont été organisées,
- qu'une plaquette d'information sur la révision du POS a été élaborée, distribuée à la population et mise à la disposition du public en mairie.

CONSIDERANT que les modalités de la concertation préalable prévues ont ainsi bien été respectées ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de la concertation, 2 observations ont été inscrites dans le registre, aucune observation déposée dans l'urne et 12 courriers réceptionnés en mairie ou à la communauté d'agglomération ;

CONSIDERANT que Les principaux thèmes évoqués au cours de la concertation ont porté sur :

- le zonage et les règles de constructibilité,
- le développement durable et l'environnement,
- le logement,
- les gens du voyage et l'aire d'accueil,
- les équipements et commerces
- les transports et les déplacements.

CONSIDERANT qu'en outre, que la délibération du Conseil d'agglomération en date 30 juin 2005 portant prescription de la révision générale dudit P.O.S. et fixant les objectifs et les modalités d'une concertation relative à ladite révision générale a fait l'objet d'un avis affiché au siège de la Communauté d'agglomération et en Mairie d'Elancourt pendant toute la durée de la concertation ;

CONSIDERANT que le bilan de la concertation relatif la révision générale du POS de la commune d'Elancourt peut être approuvé et le projet de PLU arrêté.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1: Constate que les modalités de la concertation préalable fixées par la délibération du Conseil d'agglomération en date 30 juin 2005 ont bien été respectées ;

Article 2 : Approuve le bilan de la concertation relative à la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune d'Elancourt tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

Article 3 : Arrête le projet de projet de Plan Local de l'Urbanisme (PLU) de la commune d'Elancourt tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

Article 4 : Décide de soumettre le projet de PLU de la commune d'Elancourt aux personnes publiques associées et ainsi qu'aux communes limitrophes et aux établissements de coopération communale qui ont demandé à être consultée sur ce projet ;

Article 5 : Dit que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie d'Elancourt et à la Communauté d'Agglomération pendant un mois et d'une mention dans deux journaux ;

Article 6 : Dit que projet de PLU arrêté est tenu à la disposition du public à la Mairie d'Elancourt, à la Communauté d'Agglomération, Direction de l'urbanisme, Immeuble Gershwin, rond-point des Saules, 1 rue Arnold Schoenberg, 78280 GUYANCOURT et à la Préfecture, aux jours et heures habituels d'ouverture ;

Article 7 : Dit que la présente délibération sera transmise à :

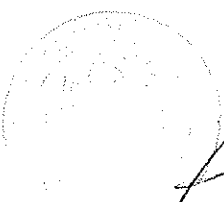
- Mme la Sous-préfète de l'arrondissement de Rambouillet;
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ;
- M. le Député-maire d'Elancourt.

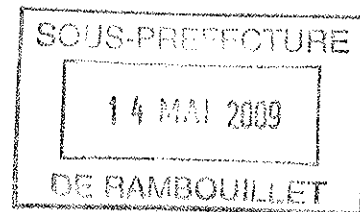
Adopté à l'unanimité par 41 voix pour

FAIT ET DELIBERE, EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

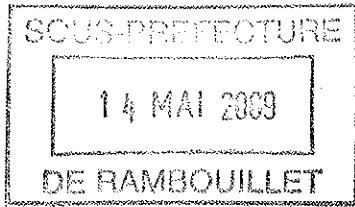
AFFICHE A LA PORTE DE L'HOTEL D'AGGLOMÉRATION LE 07 MAI 2009.

POUR EXTRAIT CONFORME


Le Président
Robert CADALBERT



www.saint-quentin-en-yvelines.fr



Vu pour être annexé à la délibération du
Conseil d'Agglomération en date du 30 Avril 2009



Le Président

R. Cadalbert

COMMUNE D'ELANCOURT ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

BILAN DE LA CONCERTATION

Comme le permettent les textes en vigueur, l'élaboration du présent PLU découle d'une mise en révision du Plan d'Occupation des Sols de la commune d'Elancourt.

Conformément à la loi, la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines (CASQY) ont pris respectivement les 25 mai 2005 (conseil municipal) et 30 Juin 2005 (conseil d'agglomération) une délibération portant sur les modalités d'association :

- Affichage au siège de la C.A. et en Mairie d'Elancourt pendant toute la durée de la concertation et mention dans le bulletin municipal de la présente délibération
- Organisation d'une exposition et mise à disposition du public d'un dossier, en mairie d'Elancourt, aux heures et jours d'ouverture habituels, dont les contenus seront alimentés au fur et à mesure et en fonction de l'avancement du diagnostic et des études, des avis et suggestions du public. Ce dispositif sera accompagné d'une urne destinée à recueillir les avis et suggestions du public
- Publication d'articles dans la presse municipale, édition et distribution d'une plaquette d'information sur la révision du POS valant PLU
- Organisation d'au moins une réunion publique

Le 16 Février 2007, se tenait le **débat en conseil municipal** sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Le 24 Février 2007, se tenait le **débat en conseil d'agglomération** sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

1. Avec les services de l'Etat et les autres acteurs et services

1.1 Rappel des moyens mis en œuvre

Deux réunions officielles des personnes et services associées ont été organisées.

Une première réunion des personnes publiques associées s'est déroulée le 12 Juin 2007 au cours de laquelle les services de l'Etat ont présenté le « porter à connaissance » daté du 8 Mars 2007 et établi par M. le Préfet, et ceux de la Communauté d'Agglomération ont exposé le diagnostic du territoire et les enjeux en découlant.

Une deuxième réunion s'est tenue le 2 Octobre 2007 pour une présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), du règlement et du zonage du futur Plan local d'urbanisme et pour un point sur la question du logement et sur l'intégration de cette problématique dans les PLU avec les services de l'Etat.

Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération
Toute correspondance doit être adressée indistinctement à

M. le Président de la Communauté d'agglomération - BP 46 - 78185 ST QUENTIN YVELINES CEDEX

Tél. : 01 39 44 80 80 - Fax : 01 30 57 12 64

1.2 Les principales remarques formulées lors de la réunion du 2 octobre 2007

Les observations exprimées par les personnes publiques associées en réaction à la présentation du projet de PLU ont porté sur quelques problématiques principales :

La compatibilité du PLU avec le SDRIF : La CASQY souligne la complexité du contexte dans cette période de révision du SDRIF. Ainsi, le calendrier du PLU prévoit une approbation avant l'approbation prévisible du SDRIF. Le PLU devra donc être compatible avec le SDRIF de 1994, mais également avec ce futur SDRIF. La CASQY indique que dans le cadre de l'enquête publique prévue pour ajuster le projet de SDRIF, des remarques ont été faites pour permettre la cohérence entre les différents documents.

Devenir de la zone d'activités des 4 Arbres : La Chambre Interdépartementale des Métiers et de l'Artisanat pose la question du devenir de la zone d'activités des 4 Arbres. La CASQY et la Commune insiste sur le fait que la réflexion sur ce point est de réfléchir au réaménagement du secteur avec la volonté d'intégrer au maximum les artisans et entreprises présents, dans un objectif de mixité fonctionnelle. Le projet n'en est qu'à l'état de réflexion, mais le règlement du PLU sur ce secteur, dans lequel est inscrite la mixité de fonctions, va dans ce sens.

Le devenir des bâtiments agricoles : La DDEA attire l'attention de la CASQY et de la Commune sur le devenir des bâtiments agricoles, dans la mesure où le PLU vise à identifier ces bâtiments et à les protéger. Ainsi, il semble nécessaire de réfléchir aux fonctions que pourraient remplir dans le futur ces bâtiments protégés.

Capacités de production de logement sur la commune : La DDEA pose la question de ces capacités. La CASQY et la Commune expliquent que la SHON résiduelle est assez importante sur la ZAC de la Clef-de-Saint-Pierre, et qu'il est prévu la construction de 200 à 250 logements sur cette ZAC (terrain dit « La Banane ») et 380 logements sur la ZAC Nord-Réaux (dont 230 logements en phase 1). Ceci, en y ajoutant les logements qui ont déjà été livrés, doit permettre de répondre aux objectifs du PLH : 1 100 logements sur la période 2006-2012.

Aire d'accueil des gens du voyage : La DDEA indique qu'il convient de s'assurer que le zonage prévu pour l'aire d'accueil des gens du voyage correspond au programme prévu, ce qui est le cas dans le projet de PLU.

Projet d'infrastructures de transports collectifs : Le Conseil Général indique qu'il serait souhaitable d'indiquer les projets d'infrastructures de transports collectifs, même si les tracés ne sont pas arrêtés et sont encore à l'état de réflexion. Le PADD du PLU fait état de ces infrastructure.

2. Avec la population

2.1 Rappel des moyens mis en œuvre

Les réunions publiques

Deux réunions publiques ont été menées lors l'élaboration du PLU.

- Une première **réunion** s'est tenue le **29 mai 2006**, pour présenter les objectifs de la révision du POS, les différentes étapes de l'élaboration du PLU et quelques premiers éléments du diagnostic. Ce sont environ 40 **personnes** qui ont participé à cette réunion.
- Une seconde **réunion** s'est tenue le **19 octobre 2007**, pour présenter les principaux enjeux du diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable et les principaux éléments de cadrage réglementaire et de zonage. Ce sont environ 70 **personnes** qui ont participé à cette réunion.

Saint-Quentin-en-Yvelines Communauté d'agglomération
Toute correspondance doit être adressée indistinctement à

M. le Président de la Communauté d'agglomération - BP 46 - 78185 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. : 01 39 44 80 80 - Fax : 01 30 57 12 64

Mise à disposition d'une urne en mairie

Une urne et un registre ont été mis à disposition du public en mairie pour le recueil d'observations. Au total 2 contributions ont été écrites sur le registre et 12 courriers ont été également réceptionnés en mairie ou à la communauté d'agglomération.

Exposition en mairie

La dernière phase de concertation est une exposition et une mise à disposition en mairie des documents de règlement et de zonage, engagée à partir du 3 Mars 2009, pour 3 semaines.

Divers

Les supports de communication de la ville (Elancourt Avenir, communiqué de la mairie), et les journaux locaux (Les Nouvelles l'hebdomadaire des Yvelines) ont consacré des articles au plan local d'urbanisme d'Elancourt :

- Mai 2006 : Communiqué de la mairie – Annonce de la première réunion publique
- Juillet/Août 2006 : Elancourt Avenir N°107 - Informations sur les enjeux du PLU suite à la première réunion publique
- Octobre 2007 : Communiqué de la mairie – Annonce de la deuxième réunion publique
- Octobre 2007 : Les Nouvelles du 17 octobre – Annonce de la deuxième réunion publique
- Octobre 2007 : Les Nouvelles du 24 octobre – Article sur la deuxième réunion publique
- Février 2009 : Elancourt Avenir N°133 - Informations sur l'arrêt prochain du PLU

2.2 Les principales remarques formulées par la population, sur l'ensemble de la durée de la concertation, et les réponses apportées par le projet de PLU

L'analyse des remarques et observations formulées par la population au travers des différents supports d'expression qui lui ont été offerts (courriers et urne en mairie, réunions publiques), permettent de dégager plusieurs thèmes principaux de préoccupation.

Zonage et règles de constructibilité

Les requêtes liées à la constructibilité de parcelles particulières et à l'étendue des droits à construire constituent une bonne part des sujets de préoccupations.

Quelques remarques concernent notamment des demandes de classement de terrain en zone constructible. Ces demandes particulières se situant parfois en marge d'une démarche d'utilité publique, la ville ne prévoit pas toujours d'y répondre favorablement. Ainsi, l'agrandissement du Hameau du Launay dans des proportions importantes étant interdit dans le SDRIF, la ville ne prévoit que son extension limitée dans le PLU.

D'autres remarques concernent des reclassements d'une zone urbaine à une autre zone plus adaptée à la typologie et à la vocation des constructions en place ou projetées. Ainsi, le PLU autorise sur certains secteurs à vocation principale d'habitat, la création de bureaux inférieurs à 300 m² de SHON, permettant l'installation de professions libérales.

Il a été demandé à plusieurs reprises de permettre dans le PLU l'agrandissement des logements afin de contribuer à un meilleur parcours résidentiel sur la commune (extension des espaces de vie, création d'une véranda,...). Cette demande a été prise en compte dans la mesure où le PLU autorise en zone UE les extensions et/ou la création de SHON « habitat » à l'intérieur d'un bâtiment à hauteur

de 25 m² SHON. Il est toutefois précisé que cet agrandissement des logements (hors ou à l'intérieur des murs) n'est possible qu'une seule fois pour les bâtiments existants et nouveaux.

Un habitant du quartier du Pré Yvelines souhaiterait que soit interdit les subdivisions foncières par la mise en place d'une surface minimale de parcelle et que soit étudié la réalisation d'un ZPPAUP sur son quartier. La Ville précise que ce n'est plus vraiment possible depuis la loi SRU qui favorise la densification des parcelles (où seulement si cela est justifié et bien argumenté), et que la ZPPAUP n'a pas été envisagée, mais qu'on pourrait éventuellement l'étudier (hors procédure PLU).

Une question a porté sur le devenir des zones agricoles. La ville et la CASQY expliquent leur volonté de préserver ces espaces qui seront classés en zone A au PLU.

Développement durable et environnement

Des inquiétudes se sont fait ressentir en ce qui concerne les impacts en termes de dénaturation du site urbain et des espaces naturels occasionnés par le projet de lotissement de la Muette. La Ville a rassuré les habitants en décrivant le projet et les mesures prises afin de préserver les espaces naturels et les paysages urbains existants (lotissement de taille modeste, implantation en dehors du site protégé, écran végétal en bordure de bassin, dispositions particulières pour l'architecture des maisons, ...).

D'autres préoccupations ont été formulées en ce qui concerne les nuisances liées aux lignes à haute tension. La Ville a rappelé qu'elle n'en avait pas la maîtrise directe, mais qu'elle avait fait une demande d'enfouissement de celle passant à proximité de la future ZAC Nord-Réaux et des 4 Arbres.

Les habitants se sont interrogés sur les mesures que la ville prendra dans le PLU en matière d'énergies renouvelables. La ville prévoit de développer la future ZAC Nord-Réaux en intégrant des problématiques HQE, et le PLU prévoit toutes les mesures permettant de faciliter l'isolation des bâtiments, les économies d'énergies ou encore le recours aux énergies renouvelables.

Le déboisement de la Colline a fait l'objet d'inquiétudes. La ville précise que ce déboisement a lieu sur la commune voisine de Plaisir, et que la ville et la CASQY prévoient une valorisation de la Colline respectant son environnement.

La question du patrimoine bâti a également été abordé, notamment sur le Village pour lequel il est demandé une préservation de son identité et une protection des quelques beaux éléments de patrimoine. Le PLU répond à cette demande en maintenant des règles particulières pour le traitement des espaces extérieurs (articles 11) sur le Village.

De même, certains habitants ont demandé une protection des espaces naturels de la commune (bassin de la Muette, vallée du Ru d'Elancourt, terres agricoles, ...). Ceux-ci ont été pris en compte dans le cadre du zonage du PLU.

Logement

Les habitants se sont inquiétés à plusieurs reprises de l'offre en logements sur la commune à des prix abordables pour les jeunes et ménages modestes. La ville et la CASQY prévoit la création de nouveaux programmes destinés aux primo-accédants (ex : ZAC Nord Réaux), ainsi que des logements en accession sociale et en locatif avec option d'achat pour les ménages les plus modestes.

La question de l'avenir du quartier des Petits prés a été évoquée à plusieurs reprises. La ville précise que celui-ci fait l'objet de réflexion sur sa réhabilitation en collaboration avec les bailleurs sociaux et les habitants du quartier, mais que rien n'est acté. Ce quartier fait l'objet d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale et que la valorisation pourra prendre différentes formes, sans forcément intégrer une démolition des bâtiments.

Gens du voyage

L'extension de l'aire d'accueil des gens du voyage a provoqué quelques réactions en réunion publique. Les habitants se posent des questions sur son bien fondé. La ville a pu exprimer les bien-fondés de son choix qui tient compte des besoins actuels d'accueil des familles issues de cette communauté, et des obligations du Schéma Directeur. L'aire d'accueil actuelle sera donc modernisée, agrandie et mise sous surveillance.

Certains habitants se sont indignés devant le déboisement par les gens du voyage de terrains au Launay. La DDEA des Yvelines a été saisie de ce dossier et des procédures judiciaires sont diligentées à l'encontre des familles concernées. La Ville ne souhaite pas laisser la situation en l'état et prévoit l'extension dans le PLU de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Equipements et commerces

En matière d'équipements publics, les demandes sont variées :

- création d'une maison de retraite : cette demande n'a pas été jugée indispensable dans l'immédiat compte-tenu des données démographiques, le PLU intégrera néanmoins des dispositions permettant le maintien à domicile ;
- création d'un équipement sportif à la petite Villedieu : le projet de Halle des Sports a été validé et accepté, la CASQY en a la charge ;
- création d'une nouvelle école : la ville précise que les capacités actuelles des écoles sont nettement supérieures aux besoins.

Les emplacements réservés pour des équipements publics font l'objet de questionnements sur leur raison d'être. La CASQY explique que ces emplacements réservés ont été repris du POS et conservés à l'identique jusqu'à maintenant car ces projets verront certainement le jour dans le futur. Cependant, leur maintien a été réétudié et seul l'emplacement réservé pour une aire de jeu a été conservé.

La question du devenir du quartier des 4 Arbres a été soulevée au cours des deux réunions publiques. La ville et la CASQY prévoient dans le PLU de faire de ce quartier une véritable centralité accueillant des commerces et des résidences, des espaces publics de qualité avec une réflexion pour l'enfouissement de la ligne à haute tension.

Transports et déplacements

Des inquiétudes se sont fait ressentir en ce qui concerne les impacts en termes de trafic automobile occasionnés par quelques projets d'urbanisation (lotissement de la Muette, ZAC Nord-Réaux). La Ville a rassuré les habitants en expliquant que les flux générés seront soit peu importants, soit maîtrisés par une bonne gestion de flux et de la circulation.

Il a été soulevé le manque de liaisons aménagées et sécurisées pour les piétons et cyclistes, et le manque de liaisons efficaces en transport en commun, entre le hameau du Launay et le reste de la ville. Le manque de transport en commun efficace a également été fait pour les quartiers du Village et de la Muette. La CASQY explique qu'un travail sur les liaisons douces est nécessaire, notamment pour relier le Village au plateau. Concernant les transports collectifs, la CASQY ne peut faire beaucoup plus aujourd'hui, le poids de population étant trop faible. La ville prévoit de réfléchir à un transport spécifique pour les personnes âgées en particulier.

Une personne pose la question du devenir des sentes. La ville explique que les sentes seront conservées dans la mesure où elles participent au maillage du tissu urbain et où elles ne sont pas dangereuses pour la sécurité des personnes les empruntant.

Une habitante réaffirme qu'il est nécessaire de penser les transports collectifs avant tout. La CASQY indique que sur le PADD, un tracé à l'étude est signalé et que d'autres réflexions, notamment dans le cadre du projet d'OIN, sont en cours, pour améliorer la desserte du territoire d'Elancourt.

La question du manque de stationnement a également été abordée sur des secteurs bien particuliers (la rue de la Haie Sorel). La Ville a fait une demande auprès de la CASQY pour que soient aménagés des places de stationnement sur cette rue.

Un habitant s'est interrogé sur l'emplacement réservé prévu pour le prolongement du barreau R12. La Ville précise que ce projet est imposé par le SDRIF mais qu'elle ne souhaite pas que ce projet voit le jour.

De même, une demande de précisions a été formulée au sujet de l'emplacement réservé sur voirie au Village. La Ville prévoit la requalification de la rue principale du Village pour améliorer la sécurité, la visibilité et la fluidité de la circulation.

Enfin, plusieurs habitants expriment leur intérêt sur l'emplacement réservé 6 et demandent à ce qu'il soit réalisé, pour réduire la circulation de transit au sein des Petits Prés. La ville et la CASQY réaffirment que des réflexions doivent se poursuivre sur ce projet afin de trouver des solutions à ces problèmes de circulation de transit au cœur des quartiers.